

VIANDES DE VOLAILLES

Le 02/12/22

(Rappel : Les écouvillons ne sont plus obligatoires pour les galliformes situés en ZS et en ZRS. Les LPS ne sont plus obligatoires pour les élevages situés en ZRS)

Elevages en zone de protection	ABATTAGE	COMMERCIALISATION locale ou nationale	COMMERCIALISATION CE
EANA	AUTORISE	Vente de carcasses et de produits transformés uniquement dans la ZP. Interdiction de vente sur l'exploitation, sauf point de vente en dehors de la zone élevage	NON
Elevage attenant	Envoi vers un abattoir CE sous LPS après visite de VS et Ec négatifs	Marque carrée* et vente marché national	Marque ovale barrée de l'abattoir à un atelier de transfo CE pour traitement thermique et commercialisation avec marque CE et certificat zoosanitaire
SAAF	AUTORISE sur place avec éviscération dans l'atelier CE attenant	Marque carrée* et vente marché national	Marque ovale barrée de l'atelier de découpe à un atelier de transfo CE pour traitement thermique et commercialisation avec marque CE et certificat zoosanitaire
ABATTOIR CE annexé à un élevage	SUR AUTORISATION du préfet mais recommandé uniquement pour son élevage. Visite du VS et Ec négatifs obligatoires	Marque carrée* si vente marché national. Si passage via un atelier de transfo en RD ou dérogetaire, les règles de commercialisations classiques s'appliquent	Marque ovale barrée de l'atelier de découpe à un atelier de transfo CE pour traitement thermique et commercialisation avec marque CE et certificat zoosanitaire
ABATTOIR CE	AUTORISE		

*Marque carrée ou à défaut attestation de traçabilité sur papier libre mentionnant la provenance de la ZP et l'obligation de vente sur le marché national

Zone de Surveillance Zone Regl Supplémentaire	ABATTAGE	MARQUE	COMMERCIALISATION
EANA	AUTORISE	Numéro identification	Vente de carcasses dans le Tarn. Interdiction de vente sur l'exploitation, sauf point de vente en dehors de la zone élevage.
	AUTORISE avec dérogation à chaque abattage en remplissant le formulaire communiqué et le CR pour la DD (IT 393 18/05/22). Ecouvillons uniquement pour les palmipèdes	Numéro identification	Vente de carcasses sur le marché national Interdiction de vente sur l'exploitation, sauf point de vente en dehors de la zone élevage.
SAAF	AUTORISE sur place avec éviscération dans l'atelier CE attenant	Marque CE	Marché national ou Intra UE avec certificat zoosanitaire*
Abattoir CE annexé à un élevage	AUTORISE	Marque CE	Marché national ou Intra UE avec certificat zoosanitaire*
Abattoir CE	AUTORISE	Marque CE	Marché national ou Intra UE avec certificat zoosanitaire*

VS = Vétérinaire sanitaire LPS : Laissez passer sanitaire Ec = écouvillon ZR = ZP + ZS + ZRS

* Certificat nécessaire pour expédier en dehors de la France (UE)

ŒUFS pour élevage de plus de 250 poules :

Plus de LPS obligatoire pour les œufs issus d'élevages situés en ZRS. LPS valable 1 semaine pour ZP et ZS

Localisation élevage	Mouvements	Dérogation	Expédition vers CEO	Expédition vers Ets Ovoproduits
ZP	INTERDITS	Élevage indemne vers CEO avec LPS et visite préalable d'un vétérinaire sanitaire + bio sécurité à minima 1x/sem. Si charte sanitaire LPS uniquement	En priorité dans la zone Biosécurité	Vers un établissement agréé CE en vue de la fabrication d'ovoproduit. Commercialisation sans restriction
ZS	INTERDITS	Élevage indemne vers CEO avec LPS et visite préalable d'un vétérinaire sanitaire + bio sécurité à minima 1x/sem. Si charte sanitaire LPS uniquement	En priorité dans la zone Biosécurité	Vers un établissement agréé CE en vue de la fabrication d'ovoproduit. Commercialisation sans restriction
ZRS	INTERDITS	Élevage indemne vers CEO biosécurité / charte sanitaire	En priorité dans la zone Biosécurité	Vers un établissement agréé CE en vue de la fabrication d'ovoproduit. Commercialisation sans restriction

ŒUFS pour élevage de moins de 250 poules en ZP et ZS

AUTORISE	INTERDIT
Vente directe sur marchés locaux situés en ZP et ZS (ZRS interdit)	Vente au niveau de l'exploitation sauf si zone publique isolée de l'élevage
Fabrication de produits à base d'œufs avec traitement thermique réalisé sur le site de l'exploitation (ex ferme auberge).	Sortie de matériels ayant servi à la manipulation des œufs dans la zone professionnelle et usage des œufs en tant que sous produits animaux par les utilisateurs finaux,
En ZRS aucune restriction, vente partout y compris en ZR	